

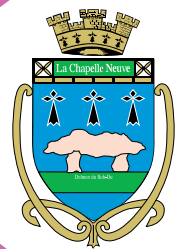
Bulletin Municipal

Janvier 2018

N°41



La Chapelle
Neuve



Sommaire

Page 3	Edito
Page 4 à 7	Vie communale
Page 8	Etat civil
Page 9 à 31	Infos mairie et extraits des comptes rendus des conseils municipaux
Page 32	Les travaux
Page 33 à 39	La vie associative
Page 40 à 42	Petites histoires de chez nous
Page 43	Calendrier

La Mairie

Coordonnées : 14, Rue Principale
56500 LA CHAPELLE NEUVE

Horaires

Lundi :	9h00 - 12h00	14h00 - 17h00
Mardi :	9h00 - 12h00	14h00 - 17h00
Mercredi :	Fermé	Fermé
Jeudi :	9h00 - 12h00	14h00 - 17h00
Vendredi :	9h00 - 12h00	14h00 - 17h00
Samedi :	9h00 - 12h00	Ouvert les semaines paires et fermée pendant les vacances scolaires

Tél. 02 97 27 20 04 Fax. 02 97 27 23 40
E-mail : mairie.la.chapelle.neuve@wanadoo.fr
Facebook : commune de La Chapelle Neuve
Web : lachapelleneuve56.fr

Permanence des élus

Mme Anne SOREL <i>Maire</i>	Tous les jours sur rendez-vous
M. LE TUMELIN Serge <i>Adjoint aux travaux</i>	Le mardi de 14h00 à 15h30
M. GUILLEMETTE Ludovic <i>Adjoint à la vie locale</i>	Le jeudi de 15h30 à 17h00
Mme Hélène LE GARS <i>Adjointe aux affaires sociales et scolaires</i>	Tous les jours sur rendez-vous

Pratique

La Déchèterie

Le Breneuh - 56500 PLUMELIN
Tél. 02 97 60 53 71

Horaires :

Lundi :	9h00 - 12h30 / 13h30 - 18h00
Mardi :	Fermé
Mercredi :	9h00 - 12h30 / 13h30 - 18h00
Jeudi :	Fermé
Vendredi :	14h00 - 18h00
Samedi :	9h00 - 12h30 / 13h30 - 18h00

Colonnes à Verres et à Papiers

3 endroits :

- Salle polyvalente
- Parking stade de football
- Le Stang

Paroisse de La Chapelle Neuve

Presbytère de Locminé
5, Place du Marché - 56500 LOCMINE
Tél. 02 97 60 00 25

Producteurs locaux

Mme Humbeline VALLEE

Vente de produits laitiers
Points de vente : Boulangerie Fournil Ar
Chapelle Nevez et Penpradic le vendredi soir
de 18h30 à 20h00.

Fournil Ar Chapel Nevez

Vente de pizzas les mercredis et samedis sur
commande avant 13h.

Vente de fruits et de légumes

Les vendredis de 15h à 19h
Place de l'Eglise

Chers Chapelle- Neuvoises, et Chapelle-Neuvois,



Voici 4 ans que nous sommes élus et que je suis votre maire. Ceci est une tâche parfois difficile. Nous avons accompli différents travaux à savoir :

- Le modulaire pour l'école primaire permet d'avoir une classe en plus pour les maternels et CP.
- Nous avons bitumé une partie de l'ancien cimetière pour que l'accès soit plus facile. Ces travaux ont été réalisés par l'entreprise COLAS.
- Un nouveau cimetière d'une capacité de 165 places a été goudronné et enherbé. Car nous sommes à saturation dans l'ancien qui actuellement est en cours de procédure.
- Des travaux ont été effectués dans l'église. Nous avons changé le coq que vous pouvez admirer dans la salle du conseil de la mairie et la girouette. Les planchers de la sacristie et l'escalier ont également été refait. Vous avez sûrement entendu que les cloches avaient un bruit surprenant mais c'est normal. Le clocher n'est plus assez solide pour que les véritables cloches sonnent. Les travaux devraient être faits pour les solidifier. Pour l'instant, il s'agit de hauts parleurs.
- Sur le terrain de football de Parc Néhué un ré-acréage a été effectué
- Et des travaux de voirie sont effectués tout au long de l'année

Je regrette que sur la commune de LA CHAPELLE NEUVE nous avons comme ailleurs des désagréments, des larcins causés par les enfants de la commune mais aussi des adultes mal intentionnés vis-à-vis de leurs voisins. Je souhaiterais qu'il y ait plus de self contrôle et moins d'agressivité des personnes entre elles. Nous sommes dans une époque où la solidarité ne

peut être que bénéfique pour tous. La commune s'agrandit toujours malgré un mouvement des habitants. Cette année, nous avons enregistré 16 naissances, 3 mariages, 5 transcriptions de décès et 3 décès. Voilà la fin de l'année 2017 et vive l'année 2018 qu'elle soit agréable pour tout le monde de la part du conseil municipal, des employés de la mairie et moi-même.

**Bonne et heureuse année à tous.
Le Maire, Anne SOREL**



CARNAVAL COMMUNAL

4 MARS 2017



Le carnaval s'est déroulé le samedi 4 mars et depuis quelques années nous avons le regret de voir de moins en moins d'enfants venir participer à ce carnaval ouvert à tous les enfants de la commune, petits et grands enfants !!

Nous ne voulons pas arrêter ce défilé qui permet de se retrouver pour un moment joyeux autour d'un bon goûter.

C'est pour cela que nous souhaiterions avoir vos avis, vos envies, vos idées quand à la façon dont vous aimeriez que cette après-midi s'organise pour avoir le plaisir de vous voir plus nombreux lors de cette manifestation.

REPAS DU CCAS

23 AVRIL 2017

Le repas du CCAS s'est déroulé le dimanche 23 avril 2017 à la salle polyvalente . Le menu proposé par le traiteur « Aux Plaisirs du Zest Traiteur » de Remungol était le suivant :

- Feuilleté de saumon au beurre blanc
- Filet de canette farcie au foie gras – pomme de terre byron gratiné au reblochon & mille feuilles de légumes
- Assiette de Brie et Tomme grise
- Le Tropical

Le repas a regroupé quelques 90 convives dans une ambiance solidaire et chaleureuse. Par la suite, 20 colis ont été distribués aux personnes n'ayant pas pu venir au repas pour raison de santé.



COMMÉMORATIONS

8 MAI ET 11 NOVEMBRE 2017

Les commémorations du 8 mai et du 11 novembre sont des rassemblements très importants dans une commune. Une célébration religieuse faite dans l'église a été suivi d'un dépôt de gerbes aux monuments aux morts.

Madame le Maire, Anne Sorel et le Président de section UNC, Jean Philippe Billerey ont présidé les cérémonies qui se sont clôturées par un sympathique vin d'honneur préparé par les élus. La journée s'est terminée avec le repas de l'amitié des anciens d'AFN et d'OPEX sous l'œil bienveillant de leur Président.



CONCOURS DE MAISONS FLEURIES

17 JUIN 2017

Suite au passage du jury, lors du concours de maisons fleuries qui s'est déroulé le samedi 17 juin, les organisateurs et les jurys se sont retrouvés afin d'établir un classement. Ce classement est le suivant:

CATÉGORIE 1 MAISON AVEC FAÇADE

1^{er} : M. et Mme DERIAN ROGER
2^{ème} : M. et Mme LE CORNEC MICHEL
3^{ème} : M. et Mme GUILLO HENRI
4^{ème} : M. et Mme CHRISOLOGUE FRANÇOIS
5^{ème} : ex aequo M. et Mme LIDURIN ANDRE
et Mr et Mme LE TUMELIN SERGE
7^{ème} : M. et Mme DUMONT BERNARD
8^{ème} : M. GOUASDOUE EMILE
9^{ème} : M. et Mme BLANCHARD MICHEL

CATÉGORIE 2 FAÇADE

1^{er} : M. et Mme GRAFF JACKY
2^{ème} : M. et Mme LABARRE
FREDERIC
3^{ème} : Mme KERVARREC
MARIE CLAUDE

CATÉGORIE 3 PARCS

1^{er} : M. et Mme CRAGO DERECK
2^{ème} : M. et Mme SANCHEZ DANIEL
3^{ème} : M. et Mme GUILLEMET EUGÈNE
4^{ème} : M. et Mme LE QUINTREC LAURENT
5^{ème} : M. TRANTER ROBIN
6^{ème} : M. et Mme LE CORRE PHILIPPE

COULEURS DE BRETAGNE

23 JUILLET 2017

Le 23/07, malgré un temps maussade, l'association couleur de Bretagne était présente sur la commune avec la participation de la municipalité pour accueillir les participants au concours. Le programme de la journée étant bien défini, dès le levé du jour, les artistes, confirmés où amateurs, se sont retrouvés à la salle multifonction pour s'inscrire et partir découvrir la richesse de notre patrimoine.

En fin de journée, un jury composé de: Mme BARBELIVIEN Gaëlle, artiste, Mr KHADRI Nordine, conseiller municipal, Mme SOREL Anne, Maire, Mr GUILLEMETTE Ludovic, Adjoint et Mme Brigitte PODGORNIK, société des aquarellistes de Bretagne, a délibéré pour faire un classement de ces artistes dans les différentes catégories. Nous nous sommes d'ores et déjà donné rendez-vous dans deux ans pour une nouvelle journée enrichissante en terme de qualité et d'humanité.



CONCOURS BOITES AUX LETTRES



- 1^{er} Mr et Mme ALOT Patrick
- 2^{ème} ex aequo Mme GEORGES Nelly et Mr GUILLIER Patrice et Mme VIDET MOSNIER Pascale

Une 3^{ème} édition est envisagée l'année prochaine suite à l'accord de participation de plusieurs autres familles.



HALLOWEEN

L'année dernière nous vous avons évoqué l'envie d'organiser quelque chose pour halloween. Cette année les choses se précisent. Nous voudrions organiser un après-midi créatif pour les enfants avec bien entendu une petite virée dans le bourg pour aller à la recherche de bonbons.

Cet après-midi se déroulerait en plusieurs ateliers. Je vous donne quelques exemples qui pourraient être proposés: stand maquillage, activité gâteaux, activité découpe de citrouilles, activité dessins....

Tout cela demande de l'organisation et du personnel, c'est pourquoi nous souhaiterions savoir si cela vous intéresserait. Afin d'organiser cet après-midi dans les meilleures conditions pour le bonheur de tous.

PORTE OUVERTE BIBLIOTHEQUE



Dans le dernier P'tit nevez, nous rappelions le fonctionnement de la bibliothèque de la mairie et annonçons une porte ouverte le samedi 21 octobre. Une poignée d'habitants sont venus la visiter, accueillis par Martine et Bernard DUMONT ainsi que Pascale VIDET qui aident par les livres l'équipe municipale. Le résultat est plutôt décevant la fréquentation de notre bibliothèque se limite à un projet d'animation lecture pour les enfants.

Il est vrai, qu'à l'étage de la mairie, elle n'est ni très visible ni très accessible. Les horaires d'ouverture ne sont pas forcément adaptés aux lecteurs enfants comme adultes. Néanmoins, avant que le conseil municipal n'envisage de voter sa fermeture comme on le voit parfois dans d'autres petites communes rurales, nous allons étudier l'option de l'installer ailleurs. Il existe à proximité de grosses structures culturelles où se rendent les Chapelles Neuvois comme le quatorze à Baud ou la médiathèque à Locminé. L'idée n'est pas d'en faire autant mais de créer dans le bourg en petit lieu de culture sympathique et convivial. Cela demande du temps.

LE PÈRE NOËL

DÉCEMBRE 2017

Le jeudi 21 décembre, les enfants des écoles de la commune se sont réunis à la salle polyvalente pour un goûter organisé par la mairie.

Le père Noël est arrivé avec des sachets de bonbons pour faire la distribution, un moment fort apprécié par les enfants. Tous sont repartis ravis.



NAISSANCES

Félicitations aux parents et bienvenue à

Léonie LE NOUAIL	le 14 février	La Haie
Lucas DE SUTTER	le 08 mars	5 Guernalain
Estébann QUILLIEC SAMSON	le 14 mars	Le Penher
Loeiza GUILLERMIC	le 09 mai	7 Résidence Beau Soleil
Olivia PENNEC	le 27 mai	4 Guernalain
Loëvan ASMAKER	le 13 juin	Kervernel
Elina SAMSON LEVÊQUE	le 01 juillet	Tallan
Gabrielle LABARRE	le 10 juillet	Kériveren
Louise LE PAIH	le 21 juillet	Kerblouze
Abbygaëlle JAFFRE	le 15 septembre	Kervayec
Lewis CIMPAYE LE BAYON	le 01 octobre	18 Rue du Porhoët
Malo LOYER GASSET	le 03 octobre	Motten Creis
Zoé CHEDOTEL BERRY	le 11 octobre	Guernalain
Owen RENNER	le 24 octobre	Porh Moro
Justine EMERAUD	le 30 octobre	Kéruchard
Maïa BOUCHUT	le 17 décembre	Locmaria



MARIAGES

Tous nos vœux de bonheur à

Ludovic KERJOUAN et Emmanuelle LE GOFF	le 05 août	Locmaria
Tony BOISSEL et Tara BLACKBURN	le 19 août	La Villeneuve
Daniel SANCHEZ et Maryline BERTHELOT	le 04 novembre	Motten Creis



DÉCÈS ET INHUMATIONS

Sincères condoléances aux familles de

Arthur WILLIAMS	décédé le 17 janvier (76 ans)	Kerpichon
André GUGUIN	décédé le 19 janvier (84 ans)	Porh Moro
Lionel QUILLIEC	décédé le 15 mars (44 ans)	9 Rue Principale
Anne Marie LORGEUX (née JAFFRÉ)	décédée le 14 avril (82 ans)	Guernicolo
Linda TRANTER (née EGAN)	décédée le 16 avril (73 ans)	Kerdanen
Désirée KERVAREC (née LE CROLLER)	décédée le 27 juillet (90 ans)	Baud
André DENIS	décédé le 2 août (85 ans)	Lorient
Françoise MONET (née AUJAY)	décédée le 05 septembre (88 ans)	Gouah Huen
Gildas LE REZOLLIER	décédé le 09 septembre (56 ans)	Kerblouze
Henri LE GOFF	décédé le 23 octobre (87 ans)	Locmaria
Félicité Anne-Marie CABELGUEN (née ALLAIN)	décédée le 21 octobre (96 ans)	Luminan
Michel GAINCHE	décédé le 16 novembre (67 ans)	Kerhouiden
Joseph LE DORTZ	décédé le 11 décembre (69 ans)	Baud

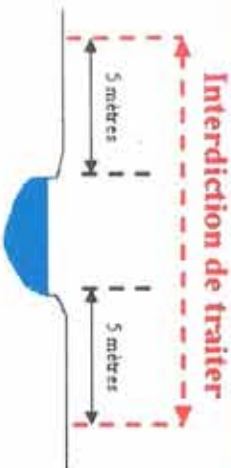


Ne traitez pas à proximité de l'eau

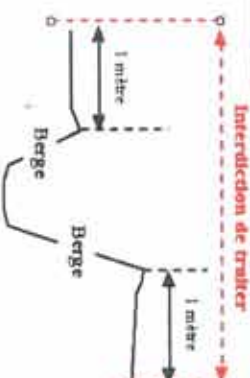
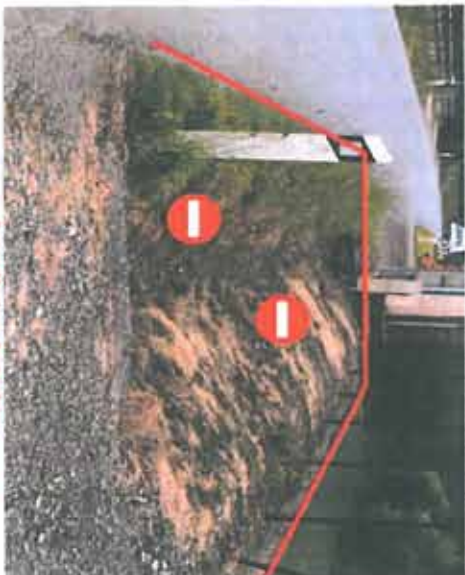
AFIN DE PRESERVER LA QUALITE DES EAUX, IL EST INTERDIT D'UTILISER TOUS PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES (DESHERBANTS, FONGICIDES, INSECTICIDES, ANTI LIMACES,...)

A MOINS DE 5 METRES MINIMUM DES COURS D'EAU*, PLANS D'EAU*

Consultez l'étiquette car la distance peut être plus importante (20, 50 ou 100m).



DANS ET A MOINS DE 1 METRE DE LA BERGE DES FOSSES (MEME A SEC), COLLECTEURS D'EAUX PLUVIALES, POINTS D'EAU, PUITTS, FORAGES ne figurant pas sur les cartes IGN 1/25 000*



SUR AVALOIRS, CANIVEAUX ET BOUCHES D'EGOUT.



⊖ Sauf cadre dérogatoire des produits de biocontrôle, labellisés AB, ou à faible risque.

TOUS LES UTILISATEURS DE PESTICIDES SONT CONCERNES : PARTICULIERS, COLLECTIVITES AGRICULTEURS ET ENTREPRENEURS. EN CAS D'INFRACTION, LES PEINES ENCOUREUES PEUVENT ALLER JUSQU'A 150 000 € ET 6 MOIS D'EMPRISONNEMENT.

* Ces points d'eau sont constitués :
d'une part par les cours d'eau tels que définis par l'article L.215-7-1 du code de l'environnement. L'information cartographique concernant ces cours d'eau est mise à disposition du public sur le site internet des services de l'Etat, www.cotes-darmor.gouv.fr à la rubrique : « politiques publiques / environnement / L'eau / cartographie des cours d'eau du département »
et d'autre part par les autres éléments du réseau hydrographique (hors cours d'eau) figurant sur les cartes 1/25 000 de l'Institut géographique national.



OÙ EN EST-ON DU PROJET DE TERRITOIRE ?

Le projet de territoire est un outil qui permettra aux élus de Centre Morbihan Communauté de définir les axes de son développement pour les années à venir. Ce projet de territoire prendra en compte les besoins et les attentes de la population en matière de services et d'équipements. Ces besoins seront priorisés et déclinés en projets sur une période donnée. Il s'agit d'avoir une vision claire des objectifs à

atteindre par la Communauté de Communes, objectifs définis en amont par les élus. Services à la population, équipements, solidarité, moyens financiers, place du citoyen etc., sont les axes qui font l'objet d'un développement dans le cadre du projet de territoire. Le Conseil Communautaire a débuté son travail de réflexion avec les trois thématiques suivantes :

- Comment vivre sur le territoire ?

Les services à la population et les équipements : petite enfance, enfance, jeunesse, personnes âgées, Maison des Services Publics, culture, sport, mobilité, logement, accès aux soins.

- Comment développer le territoire ?

Politique en matière de développement économique, tourisme, gestion environnementale, urbanisme ...

- Quelle gouvernance territoriale ?

La solidarité du bloc communal, la politique fiscale et financière du bloc communal, l'organisation territoriale de demain, la mutualisation, la place des conseillers municipaux et du citoyen ...

PROGRAMMES PLURIANNUELS D'INVESTISSEMENTS

Les Programmes Pluriannuels d'Investissements (PPI*) des trois anciennes intercommunalités ont été présentés en septembre 2016 dans le cadre d'un Conseil Communautaire Commun. Les projets déjà avancés ont été validés lors d'un second Conseil Communautaire Commun. Les études prévues avant la fusion ont obtenu une validation afin d'être poursuivies. Elles ont été analysées afin d'être étalées dans le temps.

Le PPI de Centre Morbihan Communauté a été validé à l'unanimité en Conseil Communautaire le 9 mars 2017.

* Le Programme Pluriannuel d'Investissement permet d'exprimer de manière exhaustive l'ensemble des projets et leur découpage dans le temps en tenant compte des délais, de chaque étape de réalisation et de l'équilibre financier.

QUELQUES PROJETS :

- Construction de deux ateliers relais ZI du Lay Saint Jean Brévelay

Phase travaux : février 2017 à janvier 2018

- Multi accueil - Pluméliau

Phase travaux : février 2017 à Février 2018

- Construction d'un pôle tertiaire incubateur d'entreprises - Locminé

Phase travaux : novembre 2017 à juin 2018

- Extension et requalification de la zone de la Loge Plumelec

Phase travaux : novembre 2017 à janvier 2018

- Aménagement des locaux de la station GNV Locminé

Phase travaux : novembre 2017 à mars 2018



Centre Aquatique - Baud

- Gendarmerie - Baud

Phase travaux : décembre 2017 à décembre 2018

- Construction d'une MAM - Bignan

Phase travaux : avril 2018 à octobre 2018

- Centre Aquatique - Baud

Phase travaux : début des travaux avril 2018

- Zone d'activités de Keranna - Moréac

Phase travaux : début des travaux août 2018

- Construction d'une déchèterie - Bignan

Phase travaux : début des travaux décembre 2018

LOCALISATION DES SERVICES

La fusion a impliqué une réorganisation territoriale. Les élus ont souhaité positionner sur le territoire les services de Centre Morbihan Communauté avec, en ligne de mire, la proximité et les compétences. Objectif : structurer le territoire pour que l'intercommunalité devienne un pivot de la gestion locale de proximité, tout en garantissant les services attendus par les habitants. Les services sont répartis sur le territoire autour de 3 pôles géographiques : Baud, Saint-Jean Brévelay et Locminé. Plus d'info sur le site web de Centre Morbihan Communauté : www.centremorbihancommunaute.bzh

TOURISME

Par délibération en date du 18 mai 2017, la taxe de séjour a été instaurée au régime réel par le Conseil Communautaire de Centre Morbihan Communauté, sur son territoire, à partir du 1er janvier 2018. Le produit de la taxe de séjour sera entièrement affecté à des dépenses destinées à favoriser la fréquentation et l'accueil touristique. La taxe de séjour est établie en fonction du nombre de personnes hébergées à titre onéreux dans les différents types d'hébergements définis par le Code Général des Collectivités Territoriales (hôtels, résidences de tourisme, meublés, campings, et autres formes d'hébergement comme les gîtes, les chambres d'hôtes, les ports

de plaisance...) situés dans les communes de Centre Morbihan Communauté. La taxe de séjour est payée par le touriste, mais elle est perçue par l'intermédiaire des logeurs pour le compte de Centre Morbihan Communauté. La collaboration de tous les hébergeurs est donc indispensable.

Un guide pratique de la taxe de séjour est à votre disposition dans les locaux de Centre Morbihan Communauté et sur le site web de Centre Morbihan Communauté :

www.centremorbihancommunaute.bzh

SEANCE DU 27 JANVIER 2017

Le 27 janvier 2017, 20h00, les membres du Conseil municipal de la Commune de la CHAPELLE NEUVE, légalement convoqués, se sont réunis en session ordinaire, dans la Salle de la Mairie, sous la présidence de Mm. SOREL Anne, Maire. La séance a été publique.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :

Anne SOREL, Serge LE TUMELIN, Ludovic GUILLEMETTE, Hélène LE GARS, Odile MARME, Patrice LE MEZO, Ywann LE DROGO, Jacques GRAFF

Absent(s) excusé(s) :

Samuel GUILLEMET, Béatrice LANZ, Laurent MATEL, Nouredine KHADRI, Béatrice WILLIS, Carole FINANCE

Récupération de la taxe foncière auprès du garage Le Gal

Madame le Maire expose au conseil municipal : Dans le bail établi auprès de Me KERRAND le 23 décembre 2015, il est indiqué que la commune peut demander le remboursement de la taxe foncière auprès de notre locataire.

En 2016 la taxe foncière pour ce bâtiment s'élevait à 537 €. La surface au sol concédée au garage est de 261.60 m². (270 m² - 8.40 m² (escalier)). Nous sommes en mesure de demandé au garage de nous reverser la somme de 520.29 €. Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires pour procéder au remboursement de cette somme.

Questions diverses

Couleurs de Bretagne : dimanche 23 juillet 2017. Fête et Traditions s'occupe de l'organisation de cette manifestation. Avec le recours de subventions communales. Odile souhaiterait relancer les associations « La Chapelle-Neuve animations ». Il serait intéressant de recontacter l'ancien bureau pour relancer l'activité de l'association. Les relances pour les impayés cantine : plus de 500 € de récupérés.

Point sur l'intercommunalité

Réunion de bureau du jeudi 26 janvier, désignation des délégations aux vice-présidents. La commune de Moréac à quitter la séance et menacer de quitter la nouvelle intercommunalité.

Point sur les commissions communales

Ludovic GUILLEMETTE

La Médiathèque Départementale du Morbihan a pris contact avec la commune pour nous informer qu'ils ne s'occuperont plus du renouvellement des livres. Ludovic a pris contact avec M. & Mme Dumont pour aller choisir à Noyal Pontivy des livres. La MDM se chargera de la livraison. Le fonctionnement sera toujours à la charge de Fabienne. Le bulletin va être distribué par des membres du conseil. Ludovic a divisé la commune en trois. Des cartes seront mises à disposition.

Serge LE TUMELIN

Un point est fait sur le Plan Pluriannuel d'Investissement. Un nouveau point sera fait à une prochaine réunion du fait que tous les élus n'étaient pas présents. Une commission embellissement va être mise en place. Une commission « cimetière » également en vu de l'ouverture prochaine de l'extension du cimetière.

Demande de subventions - mise en accessibilité

Madame le Maire expose que le projet de mise en accessibilité PMR dont le coût prévisionnel s'élève à 53 678.00 € HT soit 64 413.60 € TTC est susceptible de bénéficier d'une subvention du Conseil Départemental au titre du PST et de l'Etat au titre de la DETR. Le plan de financement de cette opération serait le suivant : Coût total TTC : 64 413.60 € : Conseil Départemental (30 % sur le HT) : 16 103.40 € - Etat (DETR - 27% sur le HT) : 14 493.06 € - Autofinancement ou emprunt : 33 817.14 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide : d'arrêter le projet de mise en accessibilité PMR, d'adopter le plan de financement exposé ci-dessus et de solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental au titre du PST et de l'Etat au titre de la DETR.

SEANCE DU 17/03/2017

Le 17 mars 2017, 18h30, les membres du Conseil municipal de la Commune de la CHAPELLE NEUVE, légalement convoqués, se sont réunis en session ordinaire, dans la Salle de la Mairie, sous la présidence de Mm. SOREL Anne, Maire. La séance a été publique.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :

Anne SOREL, Serge LE TUMELIN, Ludovic GUILLEMETTE, Hélène LE GARS, Odile MARME, Nourredine KHADRI, Béatrice LANZ, Béatrice WILLIS, Carole FINANCE, Jacques GRAFF

Absent(s) excusé(s) ayant donné(s) pouvoir :

Laurent MATEL à Anne SOREL, Patrice LE MEZO à Serge LE TUMELIN, Ywann LE DROGO à Hélène LE GARS

Absent(s) excusé(s) : Samuel GUILLEMET, Laurent MATEL, Patrice LE MEZO, Ywann LE DROGO

Adoption des comptes administratifs 2016

Le vote des comptes administratifs s'est fait sous la présidence de M. LE TUMELIN Serge, 1er adjoint. Madame Le Maire a quitté la salle du Conseil pendant le vote. Commune :

RESULTATS D'EXERCICE 2016

BUDGETS	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	RESULTAT D'INVESTISSEMENT	RESTES A REALISER DEPENSES	RESTES A REALISER RECETTES	RESULTAT INVESTISSEMENT APRES RESTES A REALISER	RESULTAT CUMULE
COMMUNE	180 152,32 €	- 64 605,89 €	187 053,00 €	120 391,00 €	-131 267,89 €	48 884,43 €

RESULTATS 2016 AVEC REPRISE DES RESULTATS 2015

BUDGETS	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	RESULTAT D'INVESTISSEMENT	RESTES A REALISER DEPENSES	RESTES A REALISER RECETTES	RESULTAT INVESTISSEMENT APRES RESTES A REALISER	RESULTAT CUMULE
COMMUNE	180 152,32 €	- 64 605,89 €	187 053,00 €	120 391,00 €	-131 267,89 €	48 884,43 €

Le conseil municipal, après avoir constaté les identités des valeurs avec les indications du compte de gestion et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus et d'approuver le compte administratif 2016 du budget de la commune.

Assainissement :

RESULTATS D'EXERCICE 2016

BUDGETS	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	RESULTAT D'INVESTISSEMENT	RESTES A REALISER DEPENSES	RESTES A REALISER RECETTES	RESULTAT INVESTISSEMENT APRES RESTES A REALISER	RESULTAT CUMULE
ASS	10 044,02 €	22 630,66 €	45 000,00 €	21 600,00 €	- 769,34 €	9 274,68 €

RESULTATS 2016 AVEC REPRISE DES RESULTATS 2015

BUDGETS	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	RESULTAT D'INVESTISSEMENT	RESTES A REALISER DEPENSES	RESTES A REALISER RECETTES	RESULTAT INVESTISSEMENT APRES RESTES A REALISER	RESULTAT CUMULE
ASS	10 044,02 €	- 24 445,72 €	45 000,00 €	21 600,00 €	- 47 845,72 €	-37 801,70 €

Le conseil municipal, après avoir constaté les identités des valeurs avec les indications du compte de gestion et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus et d'approuver le compte administratif 2016 du budget assainissement

Adoption des comptes de gestion 2016

Commune

Monsieur le Receveur ayant attesté que les comptes de gestion sont rigoureusement identiques aux comptes administratifs présentés et approuvés, le conseil municipal est appelé à approuver le compte de gestion 2016 du budget de la commune. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2016 par Monsieur le Receveur n'appelle ni observation, ni réserve de sa part. Le compte de gestion 2016 du budget de la commune est donc approuvé à l'unanimité.

Assainissement

Monsieur le Receveur ayant attesté que les comptes de gestion sont rigoureusement identiques aux comptes administratifs présentés et approuvés, le conseil municipal est appelé à approuver le compte de gestion 2016 du budget assainissement. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2016 par Monsieur le Receveur n'appelle ni observation, ni réserve de sa part. Le compte de gestion 2016 du budget assainissement est donc approuvé à l'unanimité.

Vote des taux d'imposition 2017

Le conseil municipal décide à l'unanimité de conserver les taux d'imposition de l'année 2016 pour l'année 2017 soit : 14.85 % pour la taxe d'habitation - 24.17 % pour la taxe foncière sur les propriétés bâties - 35.89 % pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties

Affectation des résultats 2016

Commune

Le Conseil municipal statuant sur l'affectation du résultat du budget principal de l'année 2016, Constatant que le compte administratif présente un excédent de fonctionnement de 406 552.73 € après en avoir délibéré, : Décide à l'unanimité de reprendre cette somme soit 406 552.73 € au budget primitif 2017 – article 002 « résultat de fonctionnement reporté » en recette de fonctionnement.

Constatant que le compte administratif présente un excédent d'investissement de 116 598.76 € après en avoir délibéré : Décide à l'unanimité de reprendre cette somme soit 116 598.76 € au budget primitif 2017 – chapitre 001 « Solde d'exécution de la section d'investissement reporté » en recettes d'investissement

Assainissement

Le Conseil municipal statuant sur l'affectation du résultat du budget assainissement de l'année 2016, Constatant que le compte administratif présente un excédent de fonctionnement de 10 044.02 € après en avoir délibéré : Décide à l'unanimité de reprendre cette somme soit 10 044.02 € au budget primitif 2017 – article 1068 « autres réserves » en recette d'investissement.

Constatant que le compte administratif présente un déficit d'investissement de 24 445.72 € après en avoir délibéré: Décide à l'unanimité de reprendre cette somme soit 24 445.72 € au budget primitif 2017 – chapitre 001 « Solde d'exécution de la section d'investissement reporté » en dépenses

Vote des budgets primitifs 2017

Commune

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance du projet de budget primitif présenté chapitre par chapitre et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'adopter le budget primitif 2017 de la Commune conformément à la maquette budgétaire ci-annexée.

Assainissement

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance du projet de budget primitif présenté chapitre par chapitre et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'adopter le budget primitif 2017 Assainissement conformément à la maquette budgétaire ci-annexée.

Désignation de membres pour la Commission Intercommunale des Impôts Directs

L'article 1650 A-2 du Code général des impôts dispose que les commissaires ainsi que leurs suppléants en nombre égal sont désignés par le directeur départemental des Finances publiques sur une liste de contribuables, en nombre double, remplissant les conditions prévues au 1, dressée par l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sur proposition de ses communes membres.

Les conditions prévues pour les commissaires à l'article 1650 A-1 disposent que les personnes proposées doivent :

- être de nationalité française ou ressortissant d'un État membre de l'Union européenne ;
- avoir 25 ans au moins ;
- jouir de leurs droits civils ;
- être familiarisées avec les circonstances locales ;
- posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission;
- être inscrites aux rôles des impositions directes locales de la communauté ou des communes membres.

Un des commissaires est domicilié en dehors du périmètre de l'établissement public de coopération intercommunale.

La condition prévue au 2ème alinéa de l'article 1650-2 doit également être respectée : les contribuables soumis à la taxe d'habitation, aux taxes foncières et à la cotisation foncière des entreprises, doivent être équitablement représentés au sein de la commission.

La durée de mandat des commissaires est la même que celle de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale ;

M. le Président souligne qu'après délibération des communes, il conviendra de délibérer en Conseil communautaire afin de proposer la liste suivante au Directeur départemental des finances publiques pour la constitution de la commission intercommunale des impôts directs :

Après proposition du Bureau communautaire, en date du 26 janvier 2017, comme suit :
chaque commune désigne un commissaire titulaire et un commissaire suppléant,

Commissaire titulaire proposé	Commissaire suppléant proposé
M. DUMONT Bernard né le 02 10 1952 à CREIL (Oise) domicilié au 9, Résidence Beau Soleil 56500 LA CHAPELLE NEUVE	Mme BERTHELOT Maryline née le 26 12 1956 à JOSSELIN (Morbihan) domiciliée à Motten Creis 56500 LA CHAPELLE-NEUVE

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de proposer ces deux commissaires.

Classement de voirie

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de classer ces voies dans la voirie communale
Les voies des lotissements sont achevées et assimilables à de la voirie communale

Ancien Nom	Nouveau Nom	Longueur en mètre linéaire
Parcelle Parc Chapèle	Résidence Beau Soleil	177
Parcelle Parc Chapèle	Résidence Les Alizés	381
Parcelle Guéran	Lotissement Les Hortensias	90
		648

Il rappelle que l'opération envisagée n'a pas pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par les voies, et qu'aux termes de l'article L141-3 du code de la voirie routière, le classement et déclassement des voies communales sont prononcés par le conseil municipal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré : Accepte le classement dans la voirie communale des voies sus mentionnées.
Donne tout pouvoir à Madame le Maire pour procéder aux démarches et formalités nécessaires à la modification du tableau de classement de la voirie communale et du document cadastral.

Adhésion au groupement de commande pour l'achat d'énergie et approbation constitutif

Vu la directive européenne n°2009/72/CE du 13 juillet 2009 concernant les règles communes pour le marché intérieur de l'électricité,

Vu la directive européenne n°2009/73/CE du 13 juillet 2009 concernant les règles communes pour le marché intérieur du gaz naturel,

Vu le Code de l'énergie, notamment les articles L.331-1 et suivants et L.441-1 et suivants
Vu la loi n° 2010-1488 du 7 décembre 2010 portant sur l'organisation du marché de l'électricité, dite loi NOME,
Vu La loi n° 2014-344 du 17 mars 2014 relative à la consommation,
Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 Juillet 2015 et le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics,
Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu l'acte constitutif du groupement de commandes pour l'achat d'énergies, de fournitures et de services associés en matière d'efficacité énergétique, ci-joint en annexe,
Vu la délibération du Comité syndical du Syndicat Départemental d'Énergies du Morbihan (SDEM) du 27 mai 2014.

Madame le Maire expose :

Depuis 2015, Morbihan Energies coordonne un groupement d'achat d'énergies à l'échelle du département du Morbihan.

La création de ce groupement d'achat a été motivée par l'ouverture à la concurrence des marchés de l'énergie et la fin programmée des tarifs réglementés du gaz et de l'électricité.

Cette démarche d'achat groupé permet ainsi :

de faciliter les démarches des acheteurs publics morbihannais (ou acheteurs exerçant des missions d'intérêt général) en globalisant les procédures de marchés publics.

De tirer parti de la mutualisation des besoins pour pouvoir bénéficier des meilleures opportunités de prix tout en assurant une qualité optimale des services associés.

Considérant que la commune de La Chapelle Neuve a des besoins en matière d'achat d'énergies.

Considérant que la mutualisation peut permettre d'effectuer plus efficacement les opérations de mise en concurrence et, a fortiori, d'obtenir de meilleurs prix,

Considérant que le groupement est constitué pour une durée illimitée,

Considérant que pour satisfaire ces besoins sur des bases de prix compétitifs, il sera passé des marchés ou des accords cadres,

Considérant que Morbihan Energies est en capacité d'exercer la mission de coordonnateur du groupement,
Considérant que la Commission d'Appel d'Offres chargée de l'attribution des marchés et accords-cadres sera celle du coordonnateur,
Considérant l'intérêt que présente pour la commune ce groupement au regard de ses besoins propres,

Au vu de ces éléments et sur proposition de Madame le Maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré:

DECIDE d'adhérer au groupement de commande pour « l'achat d'énergies et la fourniture de services associés ».

AUTORISE Madame le Maire à signer l'acte constitutif du groupement joint en annexe et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération,

AUTORISE le Président de Morbihan Energies, en sa qualité de coordonnateur, à signer et notifier les marchés, accords-cadres ou marchés subséquents dont la commune sera partie prenante,

AUTORISE, Madame le Maire, à transmettre au coordonnateur les données de consommation des sites alimentés dans les énergies souhaitées.

DONNE MANDAT au coordonnateur pour collecter les données de consommation auprès notamment des distributeurs et fournisseurs.

DECIDE de s'engager à exécuter, avec la ou les entreprises retenue(s), les marchés, accords-cadres ou marchés subséquents dont la commune est partie prenante,

DECIDE de s'engager à régler les sommes dues au titre des marchés, accords-cadres et marchés subséquents dont la commune est partie prenante et à les inscrire préalablement au budget.

SEANCE DU 05/05/2017

Le 05 mai 2017, 20h00, les membres du Conseil municipal de la Commune de la CHAPELLE NEUVE, légalement convoqués, se sont réunis en session ordinaire, dans la Salle du Conseil de la Mairie, sous la présidence de Mme SOREL Anne, Maire. La séance a été publique.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :

Anne SOREL, Serge LE TUMELIN, Ludovic GUILLEMETTE, Hélène LE GARS, Odile MARME, Laurent MATEL, Patrice LE MEZO, Ywann LE DROGO, Béatrice LANZ, Béatrice WILLIS, Carole FINANCE, Jacques GRAFF

Absent(s) excusé(s) ayant donné(s) pouvoir :

Samuel GUILLEMET à Laurent MATEL, Nourredine KHADRI à Serge LE TUMELIN

Secrétaire : Monsieur Jacques GRAFF

Subventions associations communales – année 2017

Le conseil municipal décide à l'unanimité de voter les subventions suivantes aux associations communales au titre de l'année 2017. M. GUILLEMETTE Ludovic s'abstient pour le vote des subventions aux associations communales suivantes : « l' Amicale laïque » et « Les Paotred du Tarun ».

UNC AFN	150,00 €
Amicale laïque	250,00 €
Apel	250,00 €
Sports loisirs	350,00 €
Club de foot Les Paotred du Tarun	2 000,00 €
club de la bonne humeur	400,00 €
société de chasse	200,00 € + 60,00 € par piégeurs (ragondins)
Skol Gouren	300.00 €

Subventions associations extérieures – année 2017

Le conseil municipal décide à l'unanimité de voter les subventions suivantes aux associations extérieures au titre de l'année 2016.

- Mme LANZ Béatrice, membre de l'association « Amicale des donneurs de sang bénévoles Baud » ne prend pas part au vote pour la subvention correspondante.

Ass des accidentés de la vie	30,00 €
Amicale des donneurs de sang bénévoles Baud	30,00 €
Banque Alimentaire du Morbihan	20,00 €
Accueil solidarité Locminé	80,00 €
Resto du Cœur 56	20,00 €
Union départementale des sapeurs pompiers du Morbihan	30,00 €
ADMR	500,00 €
ADMR -financement du poste administratif-	475,00 €
Collège JP Calloch	10,00 € / élève de la commune
FSE Collège Jean Moulin	10,00 € / élève de la commune
Chambre des métiers et de l'artisanat du Morbihan	20,00 €
Bâtiment CFA Morbihan	10,00 €
AEP école Diwan Baud	60,00 €
Lycée Horticole Le Sullio	10,00 €
Tennis Club de Locminé	30,00 €
Baldi Form	30,00 €
Basket Bro Baod	20,00 €
Baud Locminé Hand Ball	30,00 €
Baud Natation	30,00 €
Kevrenn bro logugneç'h	10,00 €

Appels à cotisations - année 2017

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'autoriser Madame le Maire à mandater les sommes suivantes au titre des appels à cotisations de l'année 2017 :

CAUE du Morbihan	311,52 €
Association des maires du Morbihan	264,92 €

Tarifs cimetières de la commune

Madame le Maire rappelle au conseil municipal qu'il est nécessaire de délibérer sur les tarifs applicables pour les concessions pleine terre et caveau et les cavurnes du nouveau cimetière. Les tarifs suivants sont proposés :

	Ancien cimetière	Nouveau cimetière
Concession en pleine terre / caveau pour 30 ans renouvelable (3m ²)	405.00 €	500.00 €
Concession en pleine terre / caveau pour 50 ans renouvelable (3m ²)	525.00 €	600.00 €
Concession d'une case pour 15 ans renouvelable	400.00 €	-----
Concession d'une case pour 30 ans renouvelable	600.00 €	-----
Concession d'une case pour 50 ans renouvelable	900.00 €	-----
Concession d'une cavurne pour 15 ans renouvelable	-----	300.00 €
Concession d'une cavurne pour 30 ans renouvelable	-----	400.00 €
Concession d'une cavurne pour 50 ans renouvelable	-----	500.00 €

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver les tarifs tels qu'exposés ci-dessus pour les concessions aux cimetières de la commune.

Redevance assainissement 2017

Comme chaque année, la SAUR souhaite savoir si la commune envisage, pour l'année 2017, une revalorisation de la redevance assainissement.

Tarif 2016 : 75 € pour la part fixe

1.45 € pour la part variable proportionnelle aux m³ consommés par l'utilisateur

Il est proposé au Conseil Municipal d'augmenter ces tarifs.

Soit :

80 € pour la part fixe

1.50 € pour la part variable proportionnelle au m³ consommés

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de revaloriser la redevance assainissement pour l'année 2017, soit : 80 € pour la part fixe 1.50 € pour la part variable proportionnelle au m³ consommés

Détermination de la durée des amortissements - budget assainissement

Madame le Maire expose que, vu l'instruction budgétaire et comptable M.4 applicable aux services publics locaux industriels et commerciaux, les durées d'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles sont fixées pour chaque bien ou chaque catégorie de bien, par l'assemblée délibérante,

Considérant l'absence de délibération récente,

Il est proposé de fixer les durées d'amortissement du budget assainissement comme suit :

Catégorie	Limites indicatives	Proposé
Réseaux d'assainissement	50 à 60 ans	60
Station d'épuration	25 à 30 ans	30
Pompes, appareils électromécaniques, installations de chauffage (y compris chaudières), installations de ventilation	10 à 15 ans	10
Organes de régulation (électronique, capteurs, etc....)	4 à 8 ans	4

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver les modalités d'amortissement des biens comme ci-dessus proposés et d'autoriser Madame Le Maire à signer tout document relatif à l'exécution de cette délibération.

Contribution 2017 à l'OGEC dans le cadre du contrat d'association avec l'école Notre Dame

Dans le cadre de l'étude de la contribution à attribuer à l'OGEC pour l'année 2017, Madame le Maire indique que les dépenses de l'école publique au cours de l'année 2016 se sont élevées à 26 333.03 € soit 276.25 € par élève avec une majoration de 772.32 € par élève en section enfantine.

Vu l'état des dépenses effectuées par l'école publique en 2016 et après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité de fixer, au titre de l'année 2017, la participation financière aux dépenses de fonctionnement de l'école privée Notre Dame à 276.25 € par élève avec une majoration de 772.32 € par élève en section enfantine.

Le conseil municipal précise que le versement sera effectué en deux fois, (au début de l'année N et au milieu de l'année N) à l'OGEC au vu des effectifs de l'école privée au 1er janvier de l'année N-1.

SEANCE DU 30/06/2017

Le 30 juin 2017, 20h00, les membres du Conseil municipal de la Commune de la CHAPELLE NEUVE, légalement convoqués, se sont réunis en session ordinaire, dans la Salle de la Mairie, sous la présidence de Mme SOREL Anne, Maire. La séance a été publique.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :

Anne SOREL, Ludovic GUILLEMETTE, Hélène LE GARS, Odile MARME, Patrice LE MEZO, Ywann LE DROGO, Nourredine KHADRI, Béatrice LANZ, Béatrice WILLIS, Carole FINANCE, Jacques GRAFF

Absent(s) excusé(s) ayant donné(s) pouvoir : Serge LE TUMELIN à Anne SOREL

Absent(s) excusé(s) : Laurent MATEL

Absent(s) : Samuel GUILLEMET

Secrétaire : Monsieur Ludovic GUILLEMETTE

Election des délégués et des suppléants des conseils municipaux en vue de l'élection des sénateurs

Dans la perspective des élections sénatoriales du 24 septembre prochain, les conseillers municipaux ont été convoqués par un décret n°2017-1091 du 2 juin 2017 le vendredi 30 juin 2017 à l'effet de procéder à la désignation des délégués et de leurs suppléants. Dans les communes de moins de 1 000 habitants, le nombre des délégués et suppléants à élire est fixé comme suit : Nombre de conseillers municipaux: 15, Nombre de délégués titulaires: 3, Nombre de délégués suppléants: 3. Les délégués titulaires et leurs suppléants sont élus parmi les conseillers municipaux.

L'arrêté du Préfet du Morbihan en date du 19 juin 2017 fixant le nombre de délégués, des délégués supplémentaires et des suppléants à élire ainsi que le mode de scrutin a été transmis avec la convocation à la présente séance du conseil municipal.

Après un vote à bulletin secret, sont élus à l'unanimité délégués : Mme SOREL Anne, M. LE TUMELIN Serge et M. GUILLEMETTE Ludovic. Après un vote à bulletin secret, sont élus à l'unanimité délégués suppléants : Mme LANZ Béatrice, Mme WILLIS Béatrice et Mme LE GARS Hélène.

Prix des repas au restaurant scolaire et tarif de la garderie scolaire 2017-2018

Prix du repas au restaurant scolaire

Elèves de La Chapelle Neuve et des autres communes environnantes 1er et 2ème enfant	3.10 €
Elèves de La Chapelle Neuve et des autres communes environnantes 3ème enfant et plus	2.60 €
Adultes : Enseignant, personnel communal,...	5.30 €
Stagiaires des services administratifs ou techniques de la mairie	3.10 €

En cas d'absence le repas sera facturé si la désinscription au restaurant scolaire n'a pas été faite avant 10 heures (le jour même).

Une majoration tarifaire est instaurée pour la facturation d'un repas pour un élève déjeunant au restaurant scolaire mais non inscrit avant 10 heures (le jour même).

Ainsi en cas de présence sans inscription au préalable (avant 10 heures le jour même) le repas est facturé double (soit 6.20 € pour un repas enfant par exemple).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de fixer les tarifs ci-dessus pour les repas au restaurant scolaire pour l'année scolaire 2017/2018 et d'apporter les modifications correspondantes au règlement intérieur.

Garderie municipale périscolaire

1 ^{ère} heure	1.40 €
½ heure suivante	0.70 €
Après 18h30 et pour chaque ½ heure commencée et par foyer	10.00 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de fixer les tarifs ci-dessus pour la garderie périscolaire pour l'année scolaire 2017/2018 et d'apporter les modifications correspondantes au règlement intérieur.

Subventions pour les écoles année scolaire 2017-2018 (fournitures scolaires, promenades scolaires, projets pédagogiques, arbre de Noël et activités périscolaires

Madame le Maire rappelle au Conseil municipal qu'il convient, pour chaque rentrée scolaire, de fixer les subventions pour les écoles.

SUBVENTION « FOURNITURES SCOLAIRES »

Subvention année 2016/2017 : 70 € par élève de l'école publique au vu d'un état nominatif des élèves inscrits dans l'établissement au premier jour de l'année scolaire en cours.

Pour l'école publique, les factures produites sont payées à l'article « 6067 » du budget communal.

Pour l'école privée le versement est intégré dans la contribution versée à l'OGEC suivant le contrat d'association avec l'école privée Notre Dame.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'accorder une subvention « fournitures scolaires » pour l'année scolaire 2017-2018 d'un montant de 70 € par élève en respectant les modalités de calcul et de versement susvisées.

SUBVENTIONS « ARBRE DE NOËL », « PROMENADE SCOLAIRE » ET « PROJET PEDAGOGIQUE »

Subvention année 2016/2017 : 10 € par élève

Les aides financières susnommées seront calculées au vu d'un état nominatif des élèves concernés. Pour l'école publique, l'aide sera payée à l'amicale laïque, pour l'école privée à l'APEL, sur le compte « 6574 » du budget communal.

La subvention « arbre de Noël » est destinée à l'achat de cadeau remis à chaque enfant pour Noël.

La subvention « promenade scolaire » est attribuée pour les sorties à la journée.

Tout projet pédagogique devra faire l'objet d'une demande préalable de subvention, accompagnée de pièces justificatives (devis, nombre d'élèves concernés).

En tout état de cause, si après calcul, le montant de la subvention s'avère supérieure au coût réel du voyage, le concours financier de la commune se limitera au coût global.

Les subventions seront versées sur présentation de justificatifs

Il ne sera attribué qu'une seule subvention « promenade scolaire », qu'une seule subvention « projet pédagogique » et qu'une seule subvention « arbre de Noël » par enfant et par année scolaire.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'accorder les subventions « arbre de Noël », « promenade scolaire » et « projet pédagogique » d'un montant de 10 € chacune aux écoles primaires de la Chapelle Neuve pour l'année scolaire 2017-2018 en respectant les modalités de calcul et de versement susvisées.

SUBVENTION « ACTIVITES PERISCOLAIRES »

Madame le Maire rappelle que la commune accorde 1 voyage subventionné par élève et par an 15 € la première journée et 5 € la journée supplémentaire.

Durée maximale subventionnable : 5 jours en continu.

Toute sortie éducative devra faire l'objet d'une demande préalable de subvention, accompagnée de pièces justificatives (devis, nombre d'élèves concernés).

Il ne sera attribué qu'une seule subvention « activités périscolaires » par enfant et par année scolaire.

En tout état de cause, si après calcul, le montant de la subvention s'avère supérieure au coût réel du voyage, le concours financier de la commune se limitera au coût global.

Le versement se fera sur présentation des justificatifs.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'accorder une subvention « activités périscolaires » d'un montant de 15 € la première journée et 5 € les quatre journées suivantes aux écoles primaires de la Chapelle Neuve pour l'année scolaire 2017-2018 en respectant les modalités de calcul et de versement susvisées.

Conseil d'administration du centre communal d'action sociale (CCAS) : élection des membres issus du conseil municipal

Madame Le Maire rappelle que par délibération en date du 11 avril 2014, le conseil municipal a décidé à l'unanimité de fixer à huit le nombre des membres du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociales (CCAS) et a élu, en son sein : Mme LANZ Béatrice, M KHADRI Nourredine, Mme FINANCE Carole, M. MATEL Laurent, membres élus du conseil d'administration. Pour rappel, le Maire est président de droit du CCAS.

Compte tenu de l'élection de Madame LE GARS Hélène en tant qu'adjointe, Madame Le Maire propose au conseil municipal de procéder à une nouvelle élection des membres élus du conseil d'administration du CCAS. Les membres élus en son sein par le conseil municipal le sont au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel. Le scrutin est secret. Après un vote à bulletin secret, le conseil municipal a élu, à l'unanimité, en son sein : Mme LE GARS Hélène, M. KHADRI Nourredine, Mme FINANCE Carole, M. MATEL Laurent, membres élus du conseil d'administration.

Questions diverses

Le conseil municipal a été informé des points suivants :

Tourisme : FLANERIE DE L'ETE organisée par l'office de Tourisme de Centre Morbihan Communauté le 8 août 2017 à 14h00 à La Chapelle Neuve (Gratuit, sortie familiale, réservation indispensable, lieu de rendez-vous donné à l'inscription)

CCAS : Madame Le Maire informe le conseil municipal de la démission de M. LEBLANC Fabien, membre désigné du CCAS (représentant des personnes handicapées).

Point sur l'actualité intercommunale

Point sur les commission communales

Dates des prochaines réunions du conseil municipal : le 29 septembre 2017 – 20h00

SEANCE DU 20/10/2017

L'an deux mil dix-sept, le vendredi vingt octobre à vingt heures, les membres du conseil municipal de la Commune de LA CHAPELLE NEUVE, légalement convoqués, se sont réunis en session ordinaire, dans la salle du Conseil de la Mairie, sur la convocation qui leur a été adressée par Madame le Maire et sous la présidence de Mme SOREL Anne, Maire. La séance a été publique.

Etaient présents :

M.M. les Conseillers Municipaux : Mme FINANCE Carole, M. GRAFF Jacques, M. GUILLEMETTE Ludovic, M. KHADRI Nourredine, Mme LANZ Béatrice, M. LE DROGO Ywann, M. LE MEZO Patrice, M. LE TUMELIN Serge, Mme MARME Odile, M. MATEL Laurent, Mme SOREL Anne, Mme WILLIS Béatrice.

Secrétaire de séance : Mme LANZ Béatrice

Absent(s) excusé(s) ayant donné un pouvoir : Mme LE GARS Hélène à M. LE DROGO Ywann

Absent(s): M. GUILLEMET Samuel

TRAVAUX DE RESTAURATION EGLISE NOTRE DAME DE LA FOSSE – ANNULATION DE PENALITES

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu le code des marchés publics

Vu la délibération en date 27 novembre 2015 de lancement et d'attribution du marché de travaux portant sur la restauration de l'église Notre Dame de la Fosse de La Chapelle Neuve

Considérant le CCAP du marché en question lequel prévoit dans ses articles 38, 40, 41 l'application de pénalités

Considérant que le déroulement des travaux s'est déroulé sans encombre et que les délais sont respectés

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de renoncer à l'application des pénalités pour absences aux réunions de chantier ainsi que celles relatives aux retards dans la diffusion des documents et celles relatives aux retards d'exécution sur les travaux de restauration de l'église Notre Dame de la Fosse pour l'ensemble des attributaires du marché.

SEANCE DU 29/12/2017

L'an deux mil dix-sept, le vendredi vingt-neuf décembre à vingt heures, les membres du conseil municipal de la Commune de LA CHAPELLE NEUVE, légalement convoqués, se sont réunis en session ordinaire, dans la salle du Conseil de la Mairie, sur la convocation qui leur a été adressée par Madame le Maire et sous la présidence de Mme SOREL Anne, Maire. La séance a été publique.

Etaient présents : M.M. les Conseillers Municipaux : Mme FINANCE Carole, M. GUILLEMETTE Ludovic, Mme LANZ Béatrice, M. LE DROGO Ywann, Mme LE GARS Hélène, M. LE TUMELIN Serge, Mme MARME Odile, Mme SOREL Anne.
Secrétaire de séance : M. LE DROGO Ywann

Absent(s) excusé(s) ayant donné un pouvoir : M. GRAFF Jacques à M. LE TUMELIN Serge
M. LE MEZO Patrice à Mme MARME Odile
M. MATEL Laurent à Mme SOREL Anne
Mme WILLIS Béatrice à M. GUILLEMETTE Ludovic

Absent(s) : M. GUILLEMET Samuel

Date de la convocation : 22 décembre 2017.

REPRISE DE LA PROCEDURE D'ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Madame le Maire rappelle au conseil municipal la nécessité de recourir à un nouveau bureau d'étude pour reprendre la procédure d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme de la commune de La Chapelle Neuve. En effet le bureau d'étude initialement en charge de ce dossier a arrêté son activité au 31 décembre 2016. Ainsi une nouvelle consultation a été lancée, les offres reçues s'élevaient à la somme d'environ 16 000 à 16 500 € HT avec une prestation supplémentaire de 1 800 € HT pour la numérisation des données du PLU (format SIG).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de se prononcer pour la reprise de la procédure d'élaboration du Plan Local d'urbanisme de la commune de La Chapelle Neuve et autorise Madame le Maire à engager les dépenses correspondantes.

TRAVAUX EGLISE NOTRE DAME DE LA FOSSE- TRAVAUX D'ENTRETIEN ET DE REPARATION 2018-1ère tranche

Madame le Maire expose au conseil municipal que dans le cadre du programme d'entretien 2018 des monuments historiques classés, il est proposé de réaliser les travaux suivants sur l'Eglise Notre Dame de la Fosse à La Chapelle Neuve :

Travaux campanaires : restauration du beffroi, de son plancher et des cloches pour un montant estimé à la somme de 8 940.00 euros HT.

Menuiserie : restauration des portes sud de la nef, pour un montant estimé à la somme de 13 950.00 euros HT.

L'ensemble de ces travaux est estimé à la somme de 22 890.00 euros HT.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de faire réaliser les travaux tels qu'exposés ci-dessus sur l'Eglise Notre Dame de la Fosse et autorise Madame le Maire à engager les dépenses correspondantes.

TRAVAUX EGLISE NOTRE DAME DE LA FOSSE - DEMANDE DE SUBVENTION

Madame le Maire expose les travaux sur l'Eglise Notre Dame de la Fosse à La Chapelle Neuve qui vont être réalisés dans le cadre du programme d'entretien 2018 des monuments historiques classés, peuvent être subventionnés par l'Etat (DRAC), le Conseil Régional de Bretagne et le Conseil Départemental du Morbihan.

L'ensemble de ces travaux est estimé à la somme de 22 890.00 euros HT.

Travaux campanaires : restauration du beffroi, de son plancher et des cloches pour un montant estimé à la somme de 8 940.00 euros HT.

Menuiserie : restauration des portes sud de la nef, pour un montant estimé à la somme de 13 950.00 euros HT.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Coût total TTC : 27 468.00 €

Conseil Départemental (15 % sur le HT) : 3 433.50 € - Conseil Régional (15% sur le HT) : 3 433.50 €

DRAC (50% sur le HT) : 11 445.00 € - Autofinancement ou emprunt : 9 156.00 €

Le conseil municipal, après avoir décidé à l'unanimité d'engager les travaux sur l'Eglise Notre Dame de la Fosse tels qu'exposés ci-dessus, décide à l'unanimité d'autoriser Madame Le Maire à effectuer les demandes de subventions correspondantes selon le plan de financement prévisionnel présenté.

REDEVANCE ASSAINISSEMENT 2018

Comme chaque année, la SAUR souhaite savoir si la commune envisage, pour l'année 2018, une revalorisation de la redevance assainissement.

Tarif 2017 : 80 € pour la part fixe

1.50 € pour la part variable proportionnelle aux m3 consommés par l'utilisateur

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de maintenir les tarifs de la redevance assainissement, soit pour l'année 2018 :

80 € pour la part fixe - 1.50 € pour la part variable proportionnelle aux m3 consommés par l'utilisateur

CONCOURS MAISONS FLEURIES 2017 : ACHAT DE CHEQUES CADEAUX

Madame le Maire propose au conseil municipal d'offrir des chèques cadeaux pour l'achat de plantes, de matériel et matériaux de jardinage pour les lauréats du concours des maisons fleuries 2017 et d'engager la dépense suivante :

3 chèques cadeaux d'une valeur de 40.00 €

3 chèques cadeaux d'une valeur de 30.00 €

3 chèques cadeaux d'une valeur de 20.00 €

Soit une dépense d'un montant de 270.00 €

Maison avec jardin	Parcs	Façade de maisons
1er 40 euros	1er 40 euros	1er 40 euros
2ème 30 euros	2ème 30 euros	2ème 30 euros
3ème 20 euros	3ème 20 euros	3ème 20 euros

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'autoriser Madame le Maire à offrir aux lauréats du concours des maisons fleuries des chèques cadeaux tel qu'exposé ci-dessus pour un montant total de 270.00 € TTC.

REVISION DES TARIFS POUR L'ANNEE 2018

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de maintenir l'ensemble des tarifs exposés ci-dessous pour l'année 2018 :

Concessions cimetières, cases columbarium et cavurnes

	Ancien cimetière	Nouveau cimetière
Concession en pleine terre / caveau pour 30 ans renouvelable (3m ²)	405.00 €	500.00 €
Concession en pleine terre / caveau pour 50 ans renouvelable (3m ²)	525.00 €	600.00 €
Concession d'une case pour 15 ans renouvelable	400.00 €	-----
Concession d'une case pour 30 ans renouvelable	600.00 €	-----
Concession d'une case pour 50 ans renouvelable	900.00 €	-----
Concession d'une caverne pour 15 ans renouvelable	-----	300.00 €
Concession d'une caverne pour 30 ans renouvelable	-----	400.00 €
Concession d'une caverne pour 50 ans renouvelable	-----	500.00 €

Participation pour assainissement collectif

<u>Constructions Nouvelles et existantes</u> : Logement individuel ou autre local (commercial, artisanal, ...)	1100 €
<u>Constructions Nouvelles et existantes</u> : par logement ou local pour les immeubles collectifs	850 €
Pose de tabouret supplémentaire	A la charge du propriétaire ; travaux effectués par la SAUR suivant convention établie.

Photocopies (et impressions) et fax

Tarifs pour photocopies, fax (papier de la Mairie)

	Noir & Blanc	Couleur
A4	0.25 €	0.50 €
A3	0.40 €	0.80 €

Tarifs associations (à but non lucratif) de La Chapelle Neuve (papier association)

	Noir & Blanc	Couleur
A4	0.00 €	0.20 €
A3	0.00 €	0.40 €

Terre Végétale

2 € le m³

Encart publicitaire bulletin municipal

Encart publicitaire de 25 cm² : 30 €

Encart publicitaire de 49 cm² : 50 €

Encart publicitaire de 81 cm² : 80 €

Encart publicitaire de 237 cm² : 240 €

Pour toute dimension supérieure, prix calculé sur la base de 0.9875 € le cm²

Location tables et bancs

4 € la table et les 2 bancs.

3 € la table et 1€ les 2 bancs.

De plus il est demandé une caution d'un montant forfaitaire de 50 € pour le prêt des tables et bancs et ce quelque soit le nombre de tables et de bancs loués.

la location des tables et bancs est gratuite pour les associations de la Chapelle Neuve.

Location salle polyvalente

	Cantine	Salle 1	Salle 1 + cuisine	2 salles + cuisine	observations
ASSOCIATIONS COMMUNALES					
Réunion et A.G.	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	
Repas (but lucratif)	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	
Fest-noz, bal, concert, théâtre	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	
Concours (belote), loto, exposition	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	
Arbre de Noël des écoles	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	
Journée des classes	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	
PARTICULIERS DE LA CHAPELLE NEUVE					
Vin d'honneur			50 €	100 €	y compris pot enterrement
1 repas			150 €	200 €	
2 repas			200 €	250 €	
2 repas sur 2 jours consécutifs			250 €	300 €	ex. samedi soir et dimanche midi
3 repas sur 2 jours consécutifs			300 €	400 €	ex samedi soir dimanche midi et soir ou samedi soir et dimanche soir
4 repas sur 2 jours consécutifs			350 €	450 €	
1 repas + 1 vin d'honneur sur 2 jours consécutifs			200 €	300 €	
AUTRES UTILISATEURS (PARTICULIERS ET ASSOCIATIONS EXTERIEURS COMMUNE)					
Vin d'honneur			100 €	150 €	y compris pot enterrement
1 repas			200 €	250 €	
2 repas			250 €	300 €	
2 repas sur 2 jours			300 €	350 €	
3 repas sur 2 jours			350 €	400 €	
4 repas sur 2 jours			400 €	500 €	
1 repas + 1 vin d'honneur sur 2 jours			250 €	350 €	

* la facturation du chauffage sera possible en dehors la période initialement prévue (du 15/10 au 15/04) et inversement et cela en fonction des conditions climatiques. coût de l'intervention des services techniques suite à une mauvaise utilisation ou à une non remise en état de la salle par les locataires à 25 € / heure.

Bal, fest-noz, concert...				250 €	
Congrès, actions caritatives, campagne électorale, réunion syndicale, A.G. associations		Gratuit	Gratuit	Gratuit	
Location expo-vente	Forfait : 150 €				
A.G. organismes privés		150 €	200 €	250 €	
SUPPLEMENTS FACTURATION (Particuliers de la Chapelle Neuve et Autres extérieurs)					
Participation frais chauffage du 15 octobre au 15 avril *		50 €	50 €	60 €	Sauf vin d'honneur
Forfait vaisselle	10 € par location				
Utilisation de la sonorisation	50 € - caution de 800 € - idem en cas d'utilisation des micros				
Utilisation du vidéoprojecteur	50 € - caution de 800 € - idem en cas d'utilisation des micros				
Utilisation du vidéoprojecteur et de la sonorisation	60 € - caution de 1600 € - idem en cas d'utilisation des micros				
Caution Salle	400 €				
Réservation	<p>100 € qui seront déduits du montant de la location. Le remboursement de cette somme sera autorisé en cas de force majeure. Dans le cas contraire, cette avance pourra être utilisée pour une location future qui sera proposée aux intéressés et qui devra être effective dans les 6 mois à compter de la date initiale de location. Passé ce délai, aucun remboursement ne sera accepté.</p> <p>(sauf vin d'honneur montant de la réservation égal au montant de la location)</p>				

* la facturation du chauffage sera possible en dehors la période initialement prévue (du 15/10 au 15/04) et inversement et cela en fonction des conditions climatiques. coût de l'intervention des services techniques suite à une mauvaise utilisation ou à une non remise en état de la salle par les locataires à 25 € / heure.

Location salle multifonction (sans vaisselle)

ASSOCIATIONS COMMUNALES	
Réunion et A.G.	Gratuit
Fest-noz, bal, concert, théâtre	Gratuit
Concours (belote), loto, exposition	Gratuit
Arbre de Noël des écoles	Gratuit
Journée des classes	Gratuit
PARTICULIERS DE LA CHAPELLE NEUVE	
Vin d'honneur (y compris pot enterrement)	50 €
1 buffet	150 €
2 buffets	200 €
2 buffets ou 1 vin d'honneur et 1 buffet sur 2 jours consécutifs	250 €
AUTRES UTILISATEURS (PARTICULIERS ET ASSOCIATIONS EXTERIEURS COMMUNE)	
Vin d'honneur (y compris pot enterrement)	100 €
1 buffet	200 €
2 buffets <u>ou</u> 1 vin d'honneur et 1 buffet	250 €
2 buffets <u>ou</u> 1 vin d'honneur et 1 buffet sur 2 jours consécutifs	300 €
Congrès, actions caritatives, campagne électorale, réunion syndicale, A.G. associations	Gratuit
Location expo-vente	100 €
A.G. organismes privés	100 €
SUPPLEMENTS FACTURATION (Particuliers de la Chapelle Neuve et Autres extérieurs)	
Participation frais chauffage du 15 octobre au 15 avril * Sauf vin d'honneur	50 €
Caution	400 €
Réservation – 100 € qui seront déduits du montant de la location. Le remboursement de cette somme sera autorisé en cas de force majeure. Dans le cas contraire, cette avance pourra être utilisée pour une location future qui sera proposée aux intéressés et qui devra être effective dans les 6 mois à compter de la date initiale de location. Passé ce délai, aucun remboursement ne sera accepté.	100 €
(sauf vin d'honneur montant de la réservation égal au montant de la location)	

* la facturation du chauffage sera possible en dehors la période initialement prévue (du 15/10 au 15/04) et inversement et cela en fonction des conditions climatiques. coût de l'intervention des services techniques suite à une mauvaise utilisation ou à une non remise en état de la salle par les locataires à 25 € / heure.

CIMETIÈRES

AMÉNAGEMENT DE L'ANCIEN CIMETIÈRE :
(enrobé allées, peinture) et procédure en cours des anciennes concessions.



CRÉATION D'UN NOUVEAU CIMETIÈRE :
(165 emplacements - 200 maximum) et 10 cavurnes.



BÂTIMENTS COMMUNAUX

- Toiture école publique (salle de sieste ex salle de classe maternelle)
- 1ère tranche des travaux sur l'Eglise (beffroi et sacristie)
- Contrôle des bâtiments et logements communaux (VMC, électrique et gaz)
+ détection insectes dans la cantine scolaire.
- Rénovation de l'extérieur à la Résidence de La Cour et création d'un escalier entre la Résidence de La Cour et Le Lotissement de La Fontaine.
- Etablissement du dossier de mise aux normes PMR

VOIRIE

- Route de Penpradic
- Aménagement de Kérandun
- Limbratel
- Porh Moro
- Marglas



DIVERS TRAVAUX

- Couverture du jeu de boules et abri bus à Le Gentil Coq
- Embellissement du bourg par la pose de pots de fleurs
- Remplacement et nettoyage des panneaux routiers
- Mise aux normes partiels de l'éclairage public (13 lanternes)
- Ré-acréage du terrain de foot de Parc Néhué

CHAPELLE NEUVE SPORTS LOIRSIRS

L'année 2017 va se terminer et on peut noter qu'en terme d'effectif le club a connu une baisse significative de ses adhérents. Il est vrai qu'après la réfection du court effectuée par la municipalité en 2015, on avait pu constater un regain d'attrait pour le tennis.

Notre petite commune a ce grand privilège de pouvoir proposer à ses habitants un court bien entretenu, géré par l'association Sports Loisirs, proposant des activités et un accès au court, tout au long de l'année, à des prix très raisonnables.

Afin de faire connaître les possibilités d'inscriptions et d'utilisation du terrain, l'association organisera à la fin du printemps 2018 une journée portes ouvertes à laquelle les habitants de la commune seront conviés et pourront ainsi obtenir des renseignements.

Pour tous renseignements n'hésitez pas à contacter Christian CALMONT au 02 97 27 23 11. Toute l'équipe de Chapelle Neuve Sports Loisirs vous présente ses meilleurs vœux pour l'année 2018.



LES AMIS DE LOCMARIA



Les Amis de Locmaria ont reçu avec plaisir de nombreux gourmands à l'occasion de la soirée crêpes du 17 juin dernier !

L'association ayant pour vocation la préservation et le maintien en bon état de la chapelle, l'argent récolté cette année a permis, entre autre, l'installation d'un éclairage fixe à l'intérieur du bâtiment.

Le Pardon de Locmaria s'est déroulé le dimanche 27 Août et a été l'occasion du baptême de 2 enfants du village.

Nous vous souhaitons à tous nos meilleurs vœux pour cette nouvelle année 2018 et vous donnons rendez vous le samedi 16 juin pour la prochaine soirée crêpes des Amis de Locmaria !

LES AMIS DE SAINT QUIDY



Sous un soleil éclatant, le dimanche 20 août, de nombreux pèlerins se sont rassemblés à la chapelle de Saint Quidy pour honorer Notre Dame de Grenenan. Le père Eloge Elonga a célébré la cérémonie accompagné de nombreux jeunes musiciens venus des communes avoisinantes. A l'issue de la messe, des enfants et des adultes vêtus de costumes bretons ont ouvert la procession pour se rendre à la fontaine où le prêtre a béni l'assistance.

Pendant ce temps, de nombreux bénévoles s'activaient aux cuisines. Comme chaque année, la foule était au rendez-vous pour un repas particulièrement apprécié.

L'après-midi a été animé par des sonneurs locaux accompagnés de camping-caristes très festifs vêtus de leur habit régional qui ont su entraîner le public à la danse.

Le traditionnel apéritif musical offert a eu, comme tous les ans, un grand succès.

Les amateurs de boules bretonnes se sont donnés rendez-vous sur le terrain pour participer au concours où de nombreux lots ont été offerts.

La nuit tombante, les amateurs de spécialités de Saint Quidy se sont déplacés en nombre pour apprécier les saucisses - oignons, grillades et crêpes ...

S'en est suivi un superbe Fest Noz animé par Daniel Le Goudivèze et son orchestre.

Rendez-vous le dimanche 19 août 2018. Les 120 Bénévoles vous attendent.

SOCIETE DE CHASSE

Les chasseurs se sont retrouvés à la salle multifonction pour préparer la saison de chasse 2017-2018. Le bureau reste inchangé, les jours de non chasse sont les mardis et les mercredis. L'association compte 38 adhérents. Du repeuplement en faisans et perdrix est prévu pendant la saison. Le lièvre est en augmentation sur la commune.

Nous chassons aussi pour réguler le gros gibier qui cause parfois des problèmes chez les agriculteurs dans les champs de maïs et les prairies. Le repas de fin de saison est prévu le dimanche 08 avril 2018 à la salle polyvalente, mise à disposition par la Mairie.



CLUB DE LA BONNE HUMEUR

Les Festivités

Année 2017

- 2 février : Assemblée générale ; nouveau bureau et 10 nouveaux adhérents
 - 20 avril : Repas pot au feu pour tous les adhérents
 - 22 mai : Voyage sur la cote d'émeraude
 - 6 juillet : Pique-nique à l'étang de la forêt à Brandivy
 - 3 août : Barbecue à Saint Quidy
 - 15 Novembre : Déjeuner spectacle Cabaret Russe à Josselin
 - 19 novembre : Bal avec Bruno LE LEUCH
 - 7 décembre : Repas de fin d'année à la salle polyvalente.
- Une année bien occupée et toujours dans la bonne humeur !!!!

Année 2018

- 8 février : Assemblée Générale et règlement de la cotisation.
- 15 avril : Bal avec Daniel Le Goudivèze.
- début mai : Voyage du club
- Septembre : projet de voyage sur la Costa Brava. 6 jours en autocar-prix très intéressant-ouvert à tous pas seulement aux adhérents. Se renseigner auprès de la Présidente .
- 18 novembre : Bal avec Bruno LE LEUCH.

Le Bureau

Présidente : Jocelyne GRAFF
Vice/Présidente : Yves CORLAY
Trésorier : Jean Léon RENAULT
Trésorière Adjointe : Bernadette LE PALLEC
Secrétaire : Nelly GEORGES
Membres : Suzanne LE BOULER – Ferdinand GUILLERMIC



UNC-AFN

Le Bureau :

Président : BILLEREY Jean Philippe
V/Président : DURAND Jacques
Trésorier : PUREN Hubert
Secrétaire : LE BOULER Marcel
Portes drapeaux : LIDURIN André
et LE SERGENT Albert

ECOLE LA FOURMILIERE

Le bureau de l'Amicale est constitué de la Présidente Gaétane GUEHENNEC, la trésorière Cloé LE DROGO et la secrétaire Christelle GUILLET. Chaque 1er vendredi du mois l'Amicale Laïque tiendra un stand devant l'église à côté du pèlerin. Nous vendons des gâteaux, du café, jus de pomme...selon les saisons.

Nos dates concernant le rougail en février et la kermesse ne changent pas. Voilà pour nos animations. Concernant les projets pédagogiques le thème choisi est le «voyage». Nous n'en savons pas plus pour l'instant.

Nous avons participé à la semaine du goût, à l'action en faveur de l'association d'ELA, notre journal trimestriel est en cours de finalisation avant édition et distribution, ... et notre thème annuel est le voyage. Nous avons également déjà été au cinéma dans le cadre du dispositif cinécole, et au collège dans le cadre des «mardis de Baud». Le Noël de l'école organisé par l'amicale se prépare. Bref, on ne «chôme» pas dans notre «fourmilière» !



SKOL GOUREN AR CHAPEL NEVEZ



La saison 2016-2017 a vu les effectifs du skol gouren atteindre un chiffre de 31 licenciés et investir plus de 3500€ dans des tapis de lutte et de chute, ainsi que des tenues de lutte (made in Breizh).

Pour cette saison 2017-2018, l'effectif est actuellement d'un peu plus de 20 lutteurs. Les enfants s'entraînent le mercredi de 13h30 à 14h30 pour les 7-13 ans et de 14h30 à 15h20 pour les 4-6 ans à la salle Multifonction.

Ces cours sont assurés par Sylvain Meyer, le moniteur fédéral diplômé d'état de la Fédération de Gouren. Certains jeunes lutteurs participent aux rencontres amicales et challenges se déroulant cette saison. Le cours ado-adulte continue le jeudi soir de 20h15 à 22h15. L'association organisera un fest-deiz au printemps. Nous remercions la commune de la Chapelle-Neuve de nous avoir octroyé une subvention exceptionnelle de 150€ et de nous mettre à disposition la salle multifonction.

En Breton....

Er bléad 2016-2017 eh eus bet 31 gourenour er skol gouren ha 3500€ zo bet postet e pallennoù gouren ha kouezhiñ, hag ive e dilhad gouren graet er vro e Breizh.

Evid ar blead 2017-2018 eh omp un tammig muioc'h evid 20 gourenour. Ar vugale a c'hourdon d'ar merc'her etre 1e30 ha 2e30 evid ar re 7-13 vlé hag etre 2e30 ha 3e20 evid ar re 4-6 vlé er sal lies-imple. Kaset e ve ar c'hentelioù-se get Sylvain Meyer, hor monitor federal paet ged Federasion ar Gouren. Evid ar grennarded hag an dud vras e ve pep yaou da noz etre 8e15 ha 10e20. Un nebeud re yaouank a gemer perzh en emgavioù a ve ar vro.

Ur fest-dé vo graet en nevez-hañv.

Trugare a lârap da gumun ar Chapel-Nevez evit hor bout roet deomp 150€ a yalc'had dreist-ordinel hag evit prestiñ deomp ar sal ive.

Ecole Notre Dame

L'équipe

Chef d'Établissement : Adeline LE MEUR

Enseignantes :

- Claire CADORET (PS-MS-GS-CP)

- Adeline LE MEUR (CE1-CE2-CM1-CM2)

ASEM : Guénaëlle LE MER

Enseignant ASH : Benoit COUEPEL

Bénévole catéchèse : Solange CLEQUIN

Pour la rentrée 2017/2018, l'école Notre Dame accueille 41 élèves. C'est une école catholique, familiale et dynamique, qui se compose de deux classes et a pour objectif l'épanouissement de chaque élève au niveau scolaire, affectif et relationnel.

A travers diverses activités citoyennes (Virades de l'espoir ...), sportives (piscine, rencontres réseau, interventions sportives de Locminé Communauté) et culturelles (cinéma, sorties scolaires), les élèves peuvent s'exprimer et découvrir de nouveaux domaines avec pour but de les partager avec leurs camarades. Au cours de l'année, de nombreuses activités sont réalisées, que ce soit au sein de l'école ou à la rencontre des écoles catholiques du réseau de Locminé. Dès la maternelle, et ce depuis plusieurs années, les élèves bénéficient de séances d'anglais hebdomadaires avec une intervenante « Pop English ».

Classe maternelle-CP Montessori

Depuis la rentrée de septembre, la pédagogie Montessori est enseignée aux élèves de la classe de maternelle-CP. C'est une pédagogie individualisée qui s'adapte à chaque élève en fonction de ses besoins et de sa progression. Le but est de développer et d'acquérir l'autonomie.

La classe s'organise en quatre secteurs, qui reprennent les 4 grands domaines : le langage, les mathématiques, la vie sensorielle et la vie pratique. Dans chaque domaine, et pour acquérir toutes les compétences, les élèves s'appuient sur de multiples ateliers. La base de cette pédagogie est la manipulation. C'est Claire Cadoret, enseignante formée à cette pédagogie, qui fait classe aux élèves de maternelle-CP depuis la rentrée.

Pierrot le lapin a également fait sa rentrée à l'école Notre Dame ! Présent dans la classe des plus jeunes, il découvre son nouvel environnement, tant en classe que dans le jardin pédagogique. Les élèves apprennent à en prendre soin, à l'école et à la maison, lors des week-ends et des vacances scolaires.

Horaires et fonctionnement

- **Jours d'ouverture** : Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi

- **Horaires de classe** :

Matin : 8h50 - 12h00 Après-midi : 13h15 - 16h20

Accueil des élèves : dès 8h40 et 13h05

- **Cantine et Garderie municipales**

- **Contact** : Tel : 02.97.27.22.87

Mail: eco56.nd.la-chapelle-neuve@enseignement-catholique.bzh

Blog : <http://notredamelcn.toutemonecole.fr>

Projet pédagogique

Cette année, le projet pédagogique mis en place par les enseignantes est « Voyage autour du monde ». L'objectif est que les élèves puissent s'ouvrir aux différentes cultures et traditions, tout en s'intéressant aux particularités géographiques et climatiques mondiales.

Le projet se décline en cinq thèmes, abordés entre chaque période de vacances scolaires : la géographie mondiale, les monuments, la cuisine, l'école et la biodiversité.



Les associations

- **L'OGEC** : Organisme qui gère l'établissement, présidé par Romuald DEMAY.

- **L'APEL** : Association qui anime les fêtes, accueille et représente les familles, présidée par Véronique MATEL

- **L'AEP** : Association propriétaire des bâtiments, présidée par Alain BERTHO.

LES PAOTRED DU TARUN

Une année vient de s'achever avec un bon résultat sportif. Maintien de l'équipe A en D2 et en D4 pour la B.

Une montée en D1 et D3 serait le nouveau défi pour cette saison.

Une équipe enfant est toujours en place malgré le peu d'enfants qui font l'honneur de la commune.

Venez les rejoindre car nous recrutons.

Nos prochaines animations :

- Raclette annuelle : Samedi 24 novembre 2018
- Repas à emporter : Samedi 07 avril 2018
- Concours de palets : Samedi 02 juin 2018

Bureau :

Président d'honneur : Mme Anne SOREL

Présidente : Mme Josiane GUILLEMETTE

Vice Président : M. Dié MAILLARD

Secrétaire : Mme Sandra GUILLEMETTE

Secrétaire adjoint : M. Laurent Gwénaél

Trésorier : M. Jordan LE DIODIC

Trésorier Adjoint : M. Vincent TREGOUËT

Venez nombreux voir les matchs à domicile et merci à tous pour votre soutien lors de notre manifestations.
Bonne année 2018 !



NOTRE COMMUNE A 150 ANS : CRÉÉE LE 15 JUIN 1867

A cette époque, la France n'est plus une république ; elle est un empire dirigé par Napoléon III (Louis Napoléon Bonaparte) depuis 1852.

Fatigués des conflits parlementaires et des insurrections populaires, les français avaient cherché la sécurité dans une nouvelle dictature napoléonienne. C'est donc par un décret impérial que la création de la commune est rendue officielle.

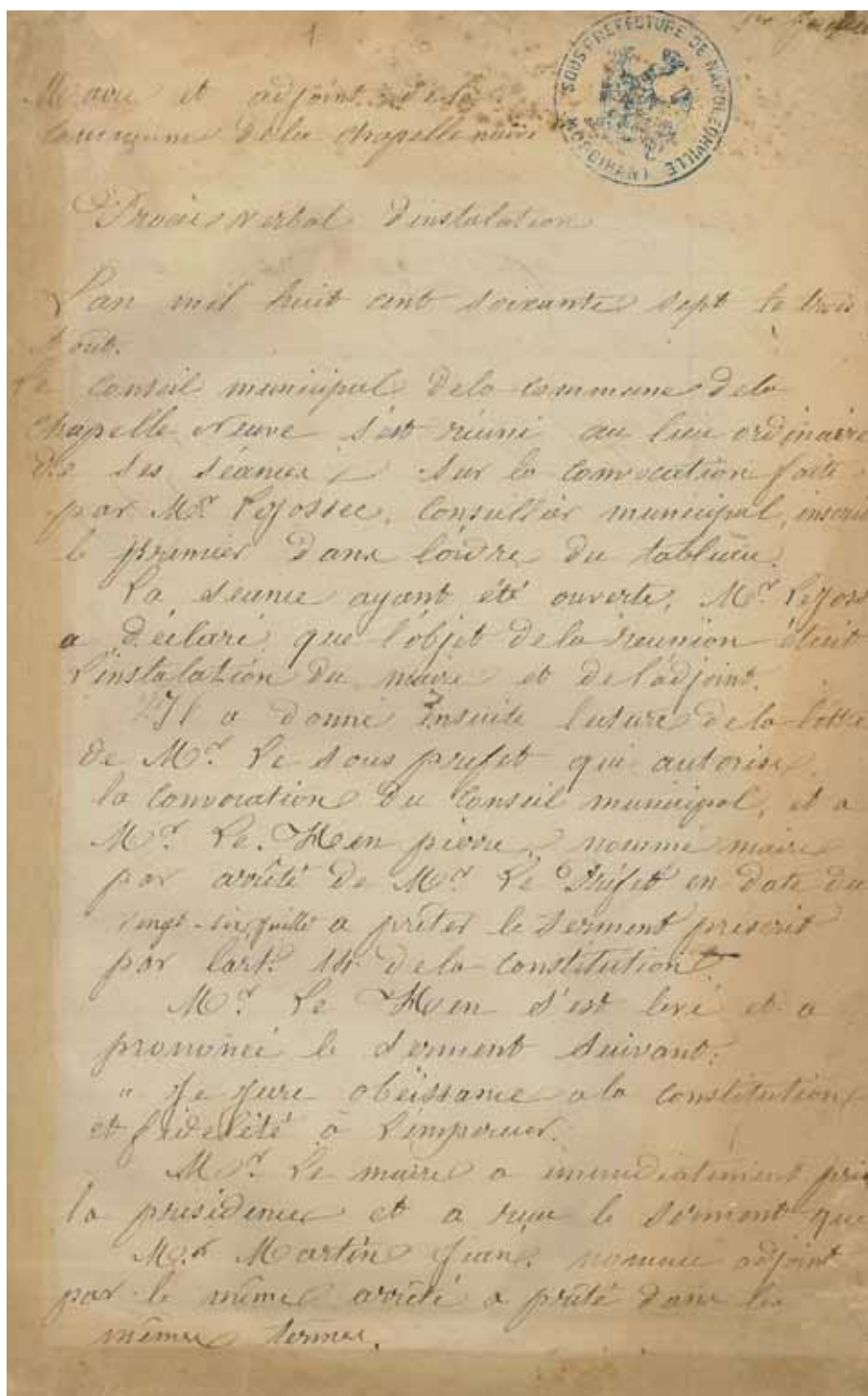
Ci contre figure la première page du procès verbal du 1er conseil municipal réuni le 03 août 1867 (consultable en mairie). Il se réunit au manoir de Kerbourvellec lieu ordinaire de ses séances.

Monsieur LE JOSSEC, conseiller municipal, inscrit en 1er dans l'ordre du tableau, donne lecture de la lettre de Monsieur Le Préfet qui autorise la convocation du conseil municipal et de Monsieur LE HEN Pierre nommé Maire par arrêté de Monsieur Le Préfet.

Monsieur LE HEN s'est levé et a prononcé le serment suivant : « je jure obéissance à la constitution et fidélité à l'empereur ».

Les sujets évoqués ensuite concernent l'établissement du budget de la commune, de la création d'une école tenue par un frère pour les garçons et du classement des chemins par catégorie.

En matière de chemin, tout est à faire, il n'existe encore aucune route carrossable pour accéder au bourg en voiture.



Avant cela, la commune de PLUMELIN était depuis plusieurs années divisée en deux succursales. Plusieurs demandes de la part de la population ont été déposées au Conseil Général. La question était de savoir si la population était suffisante pour dégager assez de ressources financières pour assurer la vie d'une mairie. Enfin, le Conseil d'arrondissement de Napoléonville (Pontivy) donne un avis favorable.

BRETAGNE

INTÉRÊTS ET FAITS LOCAUX.

Parmi les projets de loi présentés au Corps législatif, il s'en trouve un ayant pour objet d'ériger en commune distincte la section de la Chapelle-Neuve, distraite de la commune de Plumelin.

— Est nommé Suppléant du juge de paix du canton de Malestroit, arrondissement de Ploërmel, M. Leblanc notaire, en remplacement de M. Chaillou de l'Etang, qui a été appelé à d'autres fonctions.

On trouve beaucoup de documents sur internet notamment des articles de presses anciennes.

Le « Courrier de Bretagne » article du 25.09.1869 et article du journal de Vannes du 29.06.1867 pour l'anecdote.

Nouvelles locales et de Bretagne.

— M. Le Roy, inspecteur de l'Enregistrement et des Domaines à St-Brieuc, vient d'être nommé avec le même grade à Vannes, en remplacement de M. Le Toullec, admis à faire valoir ses droits à une pension de retraite.

— M. Guilhaud, contrôleur des Contributions directes dans la Charente, vient d'être nommé premier commis à la Direction de Vannes en remplacement de M. Eon nommé contrôleur dans le département de la Manche.

Paris, vendredi 28 juin 1867.

M. Souiller, procureur impérial à Fougères, est nommé substitut du procureur général à Rennes.

M. d'Esperies, procureur impérial à Briey, est nommé procureur impérial à Fougères.
(Moniteur).

— Les vacances dans toutes les écoles primaires communales s'ouvriront le 29 juillet, pour finir le lundi 2 septembre.

— Une loi en date du 45 courant, a érigé en commune distincte, la section de la Chapelle-Neuve, distraite de la commune de Plumelin.

La nouvelle commune compte environ 4000 habitants.

La population de la commune de Plumelin se trouve ainsi réduite à 4542 habitants.

A la création de la commune, l'Evêque fixait les mêmes limites pour la paroisse ; ceci jusqu'à la création de la paroisse de Bieuzy Lanvaux en 1925.

C'est ainsi que les quartiers sud de la commune font partie de la paroisse de Bieuzy depuis 1932 comme le montrent les deux articles du journal de la semaine religieuse.

Par décision de Monseigneur :

M. l'abbé LE RIBOUCHON, vicaire à Locminé, a été nommé recteur de la nouvelle paroisse de Bieuzy-Lanvaux.

La Semaine Religieuse-28.11.1925-3 Nomination de l'abbé Le Ribouchon recteur de Bieuzy-Lanvaux

Extension de la paroisse de Bieuzy-Lanvaux

—> «O» <—

Par décision de Mgr Tréhiou, évêque de Vannes, sont rattachés à la paroisse de Bieuzy-Lanvaux :

1° De Brandivy : les villages situés au Nord de la rivière du Loc et de la grande route de Pluvigner à Locminé, passant par le Purgatoire et Ti-Planche, et comprenant notamment : l'Abbaye, Kervéno, la Maissonnette, la Haute-Forêt, la Barrière, Guernevé-Lanvaux, Lanvel, Bévéno, Poulfang, les Vieilles-Granges.

2° De Camors : la partie est de Cos-Camors comprenant les métairies Lè Strat, Jouannic, Le Clanche et dépendances.

3° De La Chapelle-Neuve : les villages de Porh-Moro, Penpradig, Stang-er-Loj, Le Roh Bed-hleg, Moten-Creis, bordés au nord par la rivière qui vient des Trois Croix et le chemin qui passe par le Gluho et conduit à la route de la Chapelle-Neuve.

4° De Plumelin : le village de Stang-er-Loj.

5° De Moustoir-Ac : les villages des Trois-Croix, Remené et Goeh-Fetan, limités à l'Est par la route de Grand-Champ à Plumelin.

Cette affiche nous a paru intéressante comme preuve de la vie à l'époque où le train s'arrêtait à LA CHAPELLE NEUVE.

La fréquentation des pardons était très populaire. Il y avait aussi celui de Notre Dame du roncier à Josselin.

Il fallait deux heures pour aller à Hennebont, vingt minutes entre Plumelin et notre commune. Le train ne roulait qu'à 40 Km/h.

C'est une curieuse pirouette de l'histoire que 150 ans plus tard, nous ayons reçu une proposition de regroupement en commune nouvelle de la part de Plumelin.

Ceci est passé en délibération, et le conseil municipal à l'unanimité a rejeté cette proposition d'association où notre commune se serait à nouveau dissoute.

Avec le changement de président ces projets de communes nouvelles ne sont plus encouragés. Mais l'histoire est un éternel recommencement.

FÊTE de N-D du "VŒU" A HENNEBONT LE DIMANCHE 30 SEPTEMBRE 1934

La C^e des Chemins de fer d'Intérêt local du Morbihan informe le Public qu'à l'occasion de la Fête de N-D du Vœu à Hennebont, le Service des Trains sur les Sections : Port-Louis-Hennebont-Ville. — Baud-Echange-Loëminé, sera le suivant le dimanche 30 Septembre 1934-

1° A ALLER	
a) de Port-Louis à Hennebont-Ville	b) de Loëminé et Baud à Hennebont-Ville
Port-Louis. dép. 8 h. 43 - 12 h. 30	Loëminé . dép. 3 h. 28 - 12 h. 00
Riantec . - 8 h. 53 - 12 h. 39	Plumelin. - 3 h. 36 - 12 h. 11
Plouhinec . - 9 h. 06 - 12 h. 50	<u>La Chapelle-Neuve - 5 h. 50 - 12 h. 25</u>
Merlevenez - 9 h. 20 - 13 h. 05	Baud-Camors . - 6 h. 04 - 12 h. 50
Kervignac . - 9 h. 30 - 13 h. 15	Baud-Echange. - 6 h. 20 - 12 h. 55
Hennebont-Ville arr. 9 h. 45 - 13 h. 30	Saint-Nicolas AF - 6 h. 30 - 13 h. 05
	Languidic . - 6 h. 40 - 13 h. 15
	Kerblayo AF - 6 h. 46 - 13 h. 21
	Lochrist . - 6 h. 58 - 13 h. 30
	Hennebont-Ville. arr. 7 h. 14 - 15 h. 45

2° AU RETOUR	
a) d'Hennebont-Ville aux gares comprises entre HENNEBONT-VILLE et PORT-LOUIS	b) d'Hennebont-Ville aux gares comprises entre HENNEBONT-VILLE, BAUD et LOËMINÉ
Hennebont-Ville, dép. : 18 h. 00	Hennebont-Ville, dép. : 18 h. 30

BILLETS ALLER ET RETOUR A PRIX TRÈS RÉDUIT

Valables le 30 Septembre par les gares ci-après à destination d'Hennebont-Ville validité pour le retour le 30 Septembre, et SEULEMENT pour les trains ci-dessus indiqués

1° de Port-Louis ; Plouhinec ; Merlevenez et Languidic	3 fr. 00	2° de Loëminé ; Plumelin et la Chapelle-Neuve	5 fr. 00
2° de Baud-Camors et Echange + 4 fr. 00			

MANIFESTATIONS 2018

JANVIER

Samedi 20 : Vœux de la municipalité

FEVRIER

Samedi 03 : Vente à emporter organisée par l'Amicale Laïque

MARS

Vendredi 09 : Assemblée Générale UNC/AFN

Samedi 17 : Soirée crêpes de l'A.P.E.L Notre Dame

AVRIL

Samedi 07 : Repas à emporter organisé par les Paotred du Tarun

Dimanche 08 : Repas des chasseurs

Dimanche 15 : Bal du Club de La Bonne Humeur

Dimanche 22 : Repas CCAS

MAI

Mardi 08 : Commémoration de l'armistice 1945

JUIN

Samedi 02 : Concours de palets organisé par le Club de football « Les Paotred du Tarun »

Samedi 09 : Assemblée Générale du Club de football « Les Paotred du Tarun ».

Samedi 16 : Soirée Crêpes organisée par les Amis de Locmaria

Dimanche 24 : Kermesse – Ecole Privée Notre Dame

Samedi 30 : Kermesse – Ecole Publique

A la salle
multifonction

Activités sur la commune

Cours de Karaté le vendredi de 18h00 à 20h00,
Cours de Gouren le mercredi de 14h00 à 16h00,
Yoga le mercredi de 20h00 à 21h15,
Sports des fourmis les mardis de 16h45 à 17h30

AOUT

Mardi 15 : Pardon « Notre Dame de la Fosse »

Dimanche 19: Pardon et fête « Les amis de St Quidy »

Dimanche 26 : Pardon de Locmaria

SEPTEMBRE

Samedi 01 : Barbecue organisé par l'association UNC/AFN

Samedi 08 : Assemblée Générale des Chasseurs

Vendredi 14 : Assemblée Générale de l'Amicale Laïque

OCTOBRE

Samedi 20 : Compte-rendu des Amis de Saint Quidy

Mardi 23 : Assemblée Générale de l'APEL

NOVEMBRE

Samedi 11 : Commémoration de l'Armistice

Dimanche 18 : Bal du Club de La Bonne Humeur

Samedi 24 : Soirée raclette organisée par le Club de Foot
« Les Paotred du Tarun »

DECEMBRE

Samedi 15 : Arbre de Noël école publique

Vendredi 21 : Arbre de Noël école privée



GARAGE LE GAL 
 tel:02.97.27.08.11 **MON GARAGE**
 les pros de la réparation

réparation toutes marques

M. Le Gal François
 Rue de kerjosse
 56500 La Chapelle Neuve

Ricou Loïc ONNO

Service Entretien - Hygiène
 ☎: 06 85 31 25 29

SAS RICOU - La Ville Au Breuil 22460 Saint Thélo
 Téléphone : 02 96 56 33 82 - Fax : 02 96 56 34 59
 Email: eurlricou@orange.fr

 véhicule de courtoisie possible
 tel 02.97.27.08.11 ou 06.63.64.22.37

ouvert du lundi au vendredi :
 8h00 - 12h00 & 14h00 - 18h00
 le samedi 8h00 - 12h00

TAXIVY
 24 h/24
 7 j/7
 Toutes distances


 Transport Privé et Prof.
 Transport Medical Assis

Votre partenaire Taxi 

Communes de stationnement :
 PONTIVY - MALGUENAC - GUERN / 02 97 27 77 27
 CREDIN / 02 97 38 91 77

Siège Social - Saint-Niel 56300 PONTIVY
 Port. 06 83 24 09 11
 E-mail : taxivy@orange.fr

FOURNIL AR CHAPEL NEVEZ
 boulangerie Pâtisserie Alimentation

ANDRE & MARTINE

18 rue principale
 56500 LA CHAPELLE NEUVE

02 97 27 16 75
 fournilarchapelnevez@orange.fr


CHAUFFAGE
 CHAUDIERES GAZ, FIOUL
 POMPES A CHALEUR

Entretien - Dépannage

M. GUEDIC Yann
 56500 LA CHAPELLE NEUVE
 gdc.depannage@sfr.fr

07 77 25 50 56 02 56 22 04 87